

BOAMP

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES DE MARCHÉS PUBLICS

Fournisseur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

Producteur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

Nom de la base de données

BOAMP

Site de diffusion

www.boamp.fr

Contenu

Annonces publiées au BOAMP (*Bulletin officiel des annonces de marchés publics*)

Secteur d'activité

Créé par le décret n° 57-435 du 4 avril 1957, le BOAMP diffuse :

- les avis d'appel public à la concurrence et les résultats de marchés de l'État, de l'armée, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- il publie également des contrats de partenariat public-privé et des avis de concession ;
- il est précisé à l'article 33 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qu'une diffusion est obligatoire au BOAMP pour tous les marchés dont le montant est supérieur aux seuils européens ;
- en dessous de ces seuils, une publication reste obligatoire au BOAMP ou dans un journal habilité à recevoir des annonces légales. Pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) inférieurs à 90 000 € HT, l'acheteur public a le choix des supports qu'il utilisera pour assurer la publicité de ses marchés.

Périodicité de la mise à jour

Les données sont mises à disposition le jour de publication 2 fois par jour, 7 jours/7.

Format des données

Le flux d'information est constitué :

- d'un fichier XML pour les méta-données relatives aux avis publiés ;
- de chaque annonce au format HTML.

4 versions du schéma xsd des données existent :

- V240 pour les annonces à partir du 7 janvier 2022
- V230 pour les annonces du 01/03/2015 au 06/01/2022 ;
- V110 pour les annonces hors MAPA 2006 et 2007 et pour toutes les annonces de 2008 à fin février 2015 ;
- V010 pour les annonces MAPA 2006 et 2007.

Accès aux données

Les données sont accessibles directement et gratuitement :

- en téléchargement sur un serveur ; le lien vers ce serveur est spécifié sur le site data.gouv.fr ;
- **via une API accessible sur api.dila.fr, et également référencée sur data.gouv.fr et sur api.gouv.fr.**

Conditions de réutilisation

Les données sont réutilisables gratuitement sous [licence ouverte v2.0](#).

Les réutilisateurs s'obligent à mentionner :

- la paternité des données (DILA) ;
- l'url d'accès longue de téléchargement ;
- le nom du fichier téléchargé ainsi que la date du fichier.

Données personnelles

La mise à disposition par la DILA de jeux de données pouvant contenir des données personnelles n'affranchit pas le réutilisateur du respect de la loi « informatique et libertés », conformément au document [Avertissement](#).

Le réutilisateur s'oblige à prendre en compte les demandes de mise à jour de données publiées ponctuellement par la DILA dans le forum de discussion du jeu de données sur data.gouv.fr.

Historique

Un stock des annonces est constitué chaque année; le stock le plus ancien mis à disposition remonte aux annonces publiées à partir de 2006.

Contact

Direction de l'information légale et administrative
Cellule administration des données
26, rue Desaix
75727 Paris Cedex 15
[donnees-dila \[at\] dila.gouv.fr](mailto:donnees-dila[at]dila.gouv.fr)

Toutes ces informations sont disponibles sur le site www.data.gouv.fr

et dans le [Répertoire des informations publiques](#) de la DILA.